



RÉSEAUX SOCIAUX, PLATEFORMES...

LE CONTRÔLE FISCAL N'A PAS BESOIN D'UN ASPIRATEUR



3 octobre 2019

L'article 57 du projet de loi de finances pour 2020 ouvrirait, dans le cadre d'une expérimentation de trois ans, la possibilité pour l'administration de collecter en masse des renseignements issus de sites Web ou encore des réseaux sociaux.

Malaxé par des algorithmes incarnant l'Intelligence (très ?) Artificielle, les anomalies détectées dans ces monceaux de données pourraient déboucher sur l'élaboration de listes (encore !) de dossiers à contrôler.

L'administration se défend un peu maladroitement de vouloir automatiser le contrôle ...

LA CNIL :
**« LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE
CONSTITUE UN OBJECTIF
A VALEUR CONSTITUTIONNELLE »**

Dans un avis rendu le 12 septembre dernier, **La commission nationale informatique et liberté (CNIL) rappelle utilement que « la lutte contre la fraude fiscale constitue un objectif à valeur constitutionnelle ».**

Elle se montre néanmoins plus que réservée et souligne notamment un **changement d'échelle significatif** et même un « **renversement des méthodes de travail** ». Il s'agit ici de passer d'un logique de traitement ciblé de données en cas de suspicions à une collecte préalable généralisée de contenus rendus accessibles par l'ensemble de la population...

Le Syndicat accueille avec la plus grande réserve cette expérimentation qui ne répond en rien aux revendications de tous les agents qui participent au Contrôle fiscal et qui fera à n'en pas douter l'objet de débats dans la discussion parlementaire et au-delà.

L'exploitation de renseignements en provenance de sites Web (Le Bon Coin, topannonces, kicherchekoi ...) **ou encore de réseaux sociaux** (Facebook, Instagram, Twitter ...) **existe depuis plusieurs années** et font partie de la panoplie de moyens des services spécialisés de la DGFIP notamment en matière de revenus non déclarés ou de domiciliation fictive.

On peine, par ailleurs, à imaginer les « gros fraudeurs », objectif affiché du Gouvernement, faire leur publicité sur les réseaux sociaux.

C'est donc pour tous les autres que va devenir risqué de partager une photo de vacances à

Saint Tropez devant un yacht ou devant une voiture de luxe au salon de l'automobile.

F.O.-DGFIP s'inquiète donc de ce **caractère systématique, forcément inégalitaire à terme, du traitement des citoyens devant l'impôt** nécessitant des **développements informatiques conséquents...**

Le risque est réel de **fragiliser un peu plus le consentement à l'impôt** déjà si malmené pour des **résultats probablement décevants.**

D'autant que cette démarche **s'inscrit dans un cadre de modernisation des travaux d'analyse de données et de ciblage au travers du projet CFVR** (Ciblage de la Fraude et Valorisation des Requêtes) **mis en œuvre depuis 2016** par la MRV (Mission Requêtes et Valorisation).

Le Syndicat s'est largement exprimé sur ce sujet dans un [compte rendu concernant le contrôle fiscal](#)

**RIEN NE REMPLACERA JAMAIS
NI LES EMPLOIS
NI LE PROFESSIONNALISME
NI LA COMPLÉMENTARITÉ
DES ACTEURS
DE LA CHAÎNE DU CONTRÔLE FISCAL**

F.O.-DGFIP n'est pas opposé par principe au progrès technologique, mais considère que **le Data-Mining (DM) ne peut et ne doit être qu'un outil supplémentaire à l'exercice des missions.**

Il ne remplacera jamais ni les emplois, ni le professionnalisme, ni la complémentarité des acteurs de la chaîne du contrôle fiscal.

Comme en matière de changement climatique la technique ne peut pas tout.

**DATA-MINING
OÙ EST LE BILAN ?**

D'autant qu'à ce jour, **F.O.-DGFIP** reste dans **l'attente d'un véritable bilan des vérifications issus du Data-Mining et sur les résultats financiers de ces opérations !**

F.O.-DGFIP dénonce cette forme de «géographie des missions revisitées» appliquée au contrôle fiscal !

F.O.-DGFIP persiste à dénoncer :

- ▶ **toute atteinte à l'initiative des agents et la normalisation du contrôle comme de la recherche,**
- ▶ **les risques de dévoiement de l'utilisation des applications informatiques,**
- ▶ **toute tentative de centralisation du contrôle, de la recherche et de la programmation, ou de leur pilotage.**

F.O.-DGFIP continue de revendiquer :

- ▶ **la conservation de la proximité géographique de toutes les implantations des services de contrôle et d'expertise,**
- ▶ **des moyens humains, matériels, financiers et juridiques pour assurer la lutte contre la fraude fiscale à tous les niveaux.**